

**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE****Le 12 octobre 2010****Plus de la moitié des Canadiens qui possèdent des placements estiment qu'ils auront suffisamment d'argent pour leur retraite**

**Calgary** – Les Canadiens qui possèdent des placements sont deux fois plus enclins à croire qu'ils auront suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins à la retraite (62 %) que ceux qui n'en ont pas (31 %). Voilà l'une des constatations dégagées du Sondage 2010 des ACVM sur la retraite et les placements, dont les résultats sont publiés aujourd'hui.

Les résultats du sondage sont dévoilés dans le cadre du Mois de l'éducation des investisseurs, en octobre. Ipsos Reid, pour le compte des ACVM, a interviewé en ligne 2 318 adultes canadiens sur leur état de préparation à la retraite et leur conduite à l'égard d'occasions de placement. Les membres des ACVM s'appuieront sur les résultats du sondage pour développer et améliorer les ressources et les outils en fonction des besoins des investisseurs.

« Notre objectif, en tant qu'autorités en valeurs mobilières, consiste à mettre en place des conditions qui permettent aux Canadiens d'investir en toute confiance sur les marchés financiers au Canada », a déclaré Jean St-Gelais, président des ACVM. « Nous sommes heureux de constater que les placements font partie du régime de retraite des Canadiens ».

Le sondage révèle que 71 % des Canadiens possédant des placements ont fait des recherches sur leur dernière occasion de placement, soit personnellement (31 %), soit par l'entremise de leur conseiller financier (40 %). De plus, si des amis ou des membres de la famille recommandaient un placement offrant des rendements élevés, une majorité ferait des recherches pour se renseigner davantage avant d'investir.

« Nous avons fait beaucoup d'efforts pour offrir des outils et des ressources pour aider les Canadiens à prendre des décisions importantes en matière de placement, a déclaré Jean St-Gelais, nous sommes donc encouragés de voir que les Canadiens reconnaissent l'importance de se renseigner sur les occasions de placement, peu importe qui fait la recommandation ».

Les investisseurs peuvent consulter le site Web des ACVM pour trouver des renseignements et des outils sur les placements, le choix d'un conseiller et pour vérifier si une personne ou une société est inscrite auprès de l'autorité en valeurs mobilières de son territoire. Ces renseignements ainsi que le Sondage 2010 des ACVM sur la retraite et les placements se trouvent au [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/).

Le sondage a été effectué entre le 16 et le 19 août derniers et comporte une marge d'erreur estimative de  $\pm 2,4$  points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières du Canada. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

**Renseignements :**

Sylvain Théberge  
Autorité des marchés financiers  
514-940-2176

Robert Merrick  
Commission des valeurs mobilières de  
l'Ontario  
416-593-2315

Ainsley Cunningham  
Commission des valeurs mobilières du  
Manitoba  
204-945-4733

Natalie MacLellan  
Nova Scotia Securities Commission  
902-424-8586

Janice Callbeck  
PEI Securities Office  
Office of the Attorney General  
902-368-6288

Fred Pretorius  
Registraire des valeurs mobilières  
Yukon  
867-667-5225

Donn MacDougall  
Bureau des valeurs mobilières  
Territoires du Nord-Ouest  
867-920-8984

Mark Dickey  
Alberta Securities Commission  
403-297-4481

Ken Gracey  
British Columbia Securities Commission  
604-899-6577

Wendy Connors-Beckett  
Commission des valeurs mobilières du  
Nouveau-Brunswick  
506-643-7745

Barbara Shourounis  
Saskatchewan Financial Services Commission  
306-787-5842

Doug Connolly  
Financial Services Regulation Div.  
Terre-Neuve-et-Labrador  
709-729-2594

Louis Arki  
Bureau des valeurs mobilières  
Nunavut  
867-975-6587